



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CENTRES DE PREMIERE INTERVENTION

**APPEL D'OFFRES OUVERT- FOURNITURE D'HABILLEMENTS DE SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES COMMUNAUTAIRES- SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES A BONS DE
COMMANDE - LOTS 1, 3, 4, 7 ET 8**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, ayant pour objet la fourniture d'habillements des sapeurs-pompiers volontaires communautaires, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, donnant lieu à l'émission de bons de commandes, pour une durée d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an et décomposée de la manière suivante :

- Lot n°1 : Ensemble de protection incendie et de secours et prestations de réparation, avec un maximum de 30 000 € HT/an,
- Lot n°2 : Veste de protection contre les intempéries et gilet haute visibilité, avec un maximum de 6 000 € HT/an,
- Lot n°3 : Tenue, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers, avec un maximum de 10 000 € HT/an,
- Lot n°4 : Polos, sweat-shirts, avec un maximum de 10 000 € HT/an,
- Lot n°5 : Gants d'intervention et cagoules de protection, avec un maximum de 4 000 € HT/an,
- Lot n°6 : Bottes incendie multi usages à lacets, accessoires et prestations de réparations, avec un maximum de 10 000 € HT/an,
- Lot n°7 : Casques, lampes et accessoires, avec un maximum de 20 000 € HT/an,
- Lot n°8 : Tenue de service et d'intervention : veste et pantalon, avec un maximum de 18 000 € HT/an,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 04 juin 2024 a jugé économiquement les plus avantageuses les propositions suivantes :

- Lot n°1 : Société PAUL BOYE TECHNOLOGIES, ayant son siège social à Labarthe-sur-Lèze (31860), 1095 chemin de la riverotte, pour un montant de 26 473,44 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot n°3 : Société PAUL BOYE TECHNOLOGIES, ayant son siège social à Labarthe-sur-Lèze (31860), 1095 chemin de la riverotte, pour un montant de 7 467,70 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot n°4 : Société EUROPA KIMACHE, ayant son siège social à Cormailles-en-Parisis (95240), 21 rue Georges Méliès, pour un montant de 8 336 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot n°7 : Société DUMONT SECURITE, ayant son siège social à Amberieu-en-Bugey (01500), 9 rue Lucien Rosengart, pour un montant de 19 706,30 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot n°8 : Société PAUL BOYE TECHNOLOGIES, ayant son siège social à Labarthe-sur-Lèze (31860), 1095 chemin de la riverotte, pour un montant de 12 582 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres ayant pour objet la fourniture d'habillements des sapeurs-pompiers volontaires communautaires, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an, avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Société Paul BOYE TECHNOLOGIES, ayant son siège social à Labarthe-sur-Lèze (31860), chemin de la riverotte, pour un montant maximum de 30 000 € HT par an,
- Lot n°3 : Société Paul BOYE TECHNOLOGIES, ayant son siège social à Labarthe-sur-Lèze (31860), chemin de la riverotte, pour un montant maximum de 10 000 € HT par an,
- Lot n°4 : Société EUROPA KIMACHE, ayant son siège social à Cormeilles-en-Parisis (95240), 21 rue Georges Méliès, pour un montant maximum de 10 000 € HT par an,
- Lot n°7 : Société DUPONT SECURITE, ayant son siège social à Amberieu-en Bugey (01500), 9 rue Lucien Rosengart, pour un montant maximum de 20 000 € HT par an,
- Lot n°8 : Société Paul BOYE TECHNOLOGIES, ayant son siège social à Labarthe-sur-Lèze (31860), chemin de la riverotte, pour un montant maximum de 18 000 € HT par an.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **15 JUIL. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué



HENNEBELLE Dominique

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16 JUIL. 2024**

Et de la publication le : **16 JUIL. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué

HENNEBELLE Dominique

